



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur la Commune de GRENOBLE 38100
15 Avenue Marcellin Berthelot – Résidence hôtelière Les Cèdres

UN APPARTEMENT N° 505 AU 5EME ETAGE
d'une surface totale de 30,28 M²
(cadastré section DO 354, lot 105 de la copropriété)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 24 JANVIER 2023 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,
Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

**Visite prévue sur place le mardi 17 janvier 2023 de 14 heures à 15 heures par le ministère de la
SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE**

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE 38100 – 15 avenue Marcellin Berthelot, dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence les Cèdres », cadastré section DO 354 (anciennement DO 70 et DO 207), et plus particulièrement le lot 105.

Lot 105 : un appartement au 5^{ème} étage.

Un état descriptif de division et règlement de copropriété a publié le 24 février 2009 volume 2009 P n° 1232 supprimant celui publié le 5 mars 1970 volume 10395 n° 6.

Un modificatif d'état descriptif de division et règlement de copropriété a été publié le 25 février 2010 volume 2010 P n° 1308.

Un acte de scission de copropriété après division a été publié le 9 septembre 2019 volume 2019 P n° 7473.

Un règlement de copropriété a été publié le 9 septembre 2019 volume 2019 P n° 7474.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 12 août 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 44 000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 4 400 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

**Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés
Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.**

